



18 avril 2023

(23-2749)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES,
D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS
ET DÉCISIONS DE L'ORD PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 17 avril 2023 et adressée par la délégation de l'Indonésie au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie présente un rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD dans les présents différends conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends (Mémorandum d'accord).

L'Indonésie souhaite faire référence à sa précédente déclaration et réaffirme son engagement à mettre en œuvre les décisions et recommandations de l'ORD. À cet égard, nous souhaitons mettre en évidence les correctifs significatifs apportés aux mesures en cause.

Dans le contexte de la mesure 18 sur l'auto-suffisance, l'abrogation des lois pertinentes dont il a été constaté qu'elles étaient incompatibles avec les règles de l'OMC est entrée en vigueur à la suite de la promulgation de la Loi n° 6/2023 sur la publication d'un règlement du gouvernement remplaçant la Loi n° 2/2023 sur la création d'emplois. S'agissant des mesures 1 à 17, l'Indonésie a également supprimé les mesures contestées régies par les règlements ministériels pertinents, entre autres la restriction relative à la période de récolte, la prescription de réalisation des importations, la prescription relative au délai de six mois après récolte, le prix de référence et la prescription relative aux achats sur le marché intérieur.

En réponse aux intérêts exprimés par les deux plaignants, nous tenons à souligner que le mécanisme de bilan des produits de base est un outil permettant au gouvernement de fournir des renseignements complets, exacts et fiables au moyen d'une base de données nationale intégrée, ce qui contribue à simplifier le processus de délivrance de permis. L'Indonésie croit véritablement que le bilan des produits de base permettrait de faire plus facilement des affaires et faciliterait les échanges sans créer d'effet restrictif sur le commerce.

L'Indonésie est prête à poursuivre sa collaboration avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande en vue de trouver une solution positive concernant cette question.
